



Délibération du Conseil Communal

Séance publique du 24 mars 2022

Présents : M. MOISSE Rudy, Président (voir L1122-15) ;
M. DEGEYE Yves, Bourgmestre ;
MM. CLARINVAL Frédéric, LAURENT Freddy, ~~Mme ROSSIGNOL Natacha~~, Echevins ;
~~Mme ANCIAUX Françoise~~, M. MARTIN Thierry, ~~M. PIRLOT Jean~~, M. LAURENT Steve,
M. VANDERBIEST Didier, M. BRUWIER Bernard, Conseillers ;
Mme LAMOTTE Annick, Directrice générale.

OBJET : SC - 506.32 - Projet éolien - Approbation d'une version amendée du cahier des charges, de la convention d'option et de superficie et publication

LE CONSEIL COMMUNAL,

Revu sa délibération du 31 janvier 2022 approuvant le nouveau cahier des charges, la convention de superficie et leur publication pour l'appel à projet éolien ;

Vu les différentes questions et remarques des éventuels futurs promoteurs relatif au contenu du premier cahier des charges ;

Attendu que certaines remarques et demandes sont fondées et nécessitent des adaptations ;

Attendu qu'il est judicieux de soustraire une zone comportant des parcelles communales situées entre la RN899 et le Chemin des Crêtes, trop proche de la ferme et sur laquelle sont situées des antennes de télécommunication ;

Attendu qu'une version amendée du cahier des charges est proposée et que celle-ci est référencée "506.32 - Projet éolien - Cahier des charges - version 24 mars 2022" et inclut la convention d'option et la convention d'octroi d'un droit de superficie ;

Vu l'avis favorable du Receveur Régional en date du 17 mars 2022 ;

DECIDE à l'unanimité :

D'approuver le nouveau cahier des charges repris en annexe et référencé "506.32 - Projet éolien - Cahier des charges - version 24 mars 2022" et ses annexes "Contrat d'option" et "Convention d'octroi d'un droit de superficie" repris en annexe.

De publier la nouvelle version du cahier des charges et ses annexes via les mêmes canaux que lors du lancement de l'appel d'offre.

De transmettre cette nouvelle version aux différents promoteurs éventuels ayant posé des questions sur le premier CSC.

De reporter le délai de dépôt des offres au 29 avril 2022 à 12h00.

Ainsi délibéré en séance date que dessus

Par le Conseil,

La Directrice générale,
(s) LAMOTTE A.

Le Président,
(s) MOISSE R.

Pour extrait conforme,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,



LAMOTTE A.



DEGEYE Y.